Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Avignon et Apt parmi les 20 agglomérations françaises ayant connu des pics de pollution de l'air en 2024



Le SDES (Service des données et études statistiques) vient de publier le 'Bilan de la qualité de l'air extérieur en France en 2024'. Dans ce document, cet organisme qui assure les fonctions de service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports, recense notamment la liste des agglomérations françaises ayant connu l'an dernier des dépassements de normes réglementaires en matière de qualité de l'air extérieur. En tout, parmi les 221 agglomérations ayant disposé d'un suivi par mesures en 2024) 20 agglomérations de métropole (plus 3 en Outre-Mer) ont ainsi enregistré un dépassement pour l'un des 4 polluants suivants : le NO2 (Dioxyde d'azote), les PM10 (particules de diamètre inférieur à 10 µm), le Ni (nickel) et l'O_3 (ozone de basse altitude).

Amélioration lente de la situation depuis 10 ans

Les zones d'Avignon et d'Apt sont tout particulièrement touchées par ce dernier type de polluants. Suffisamment en tout cas pour figurer dans ce rapport. Toutefois, entre les périodes 2010-2012 et

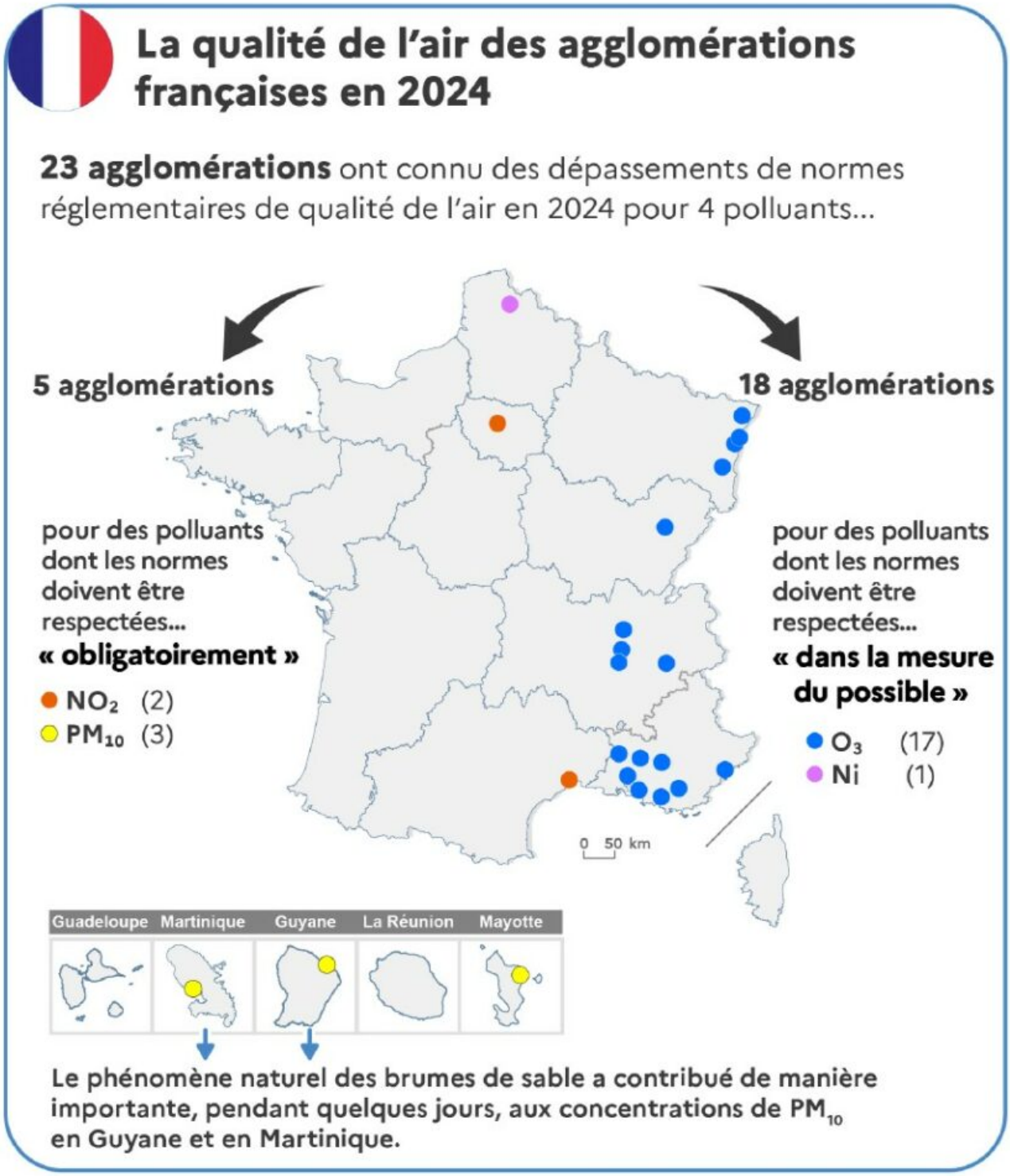
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

2022-2024, la situation s'est améliorée pour les deux bassins de vie vauclusiens qui sont passés de plus de 50 jours de dépassement des seuils réglementaires de O_3 par an à une période annuelle comprise entre 25 et 50 jours.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Crédit : SDES

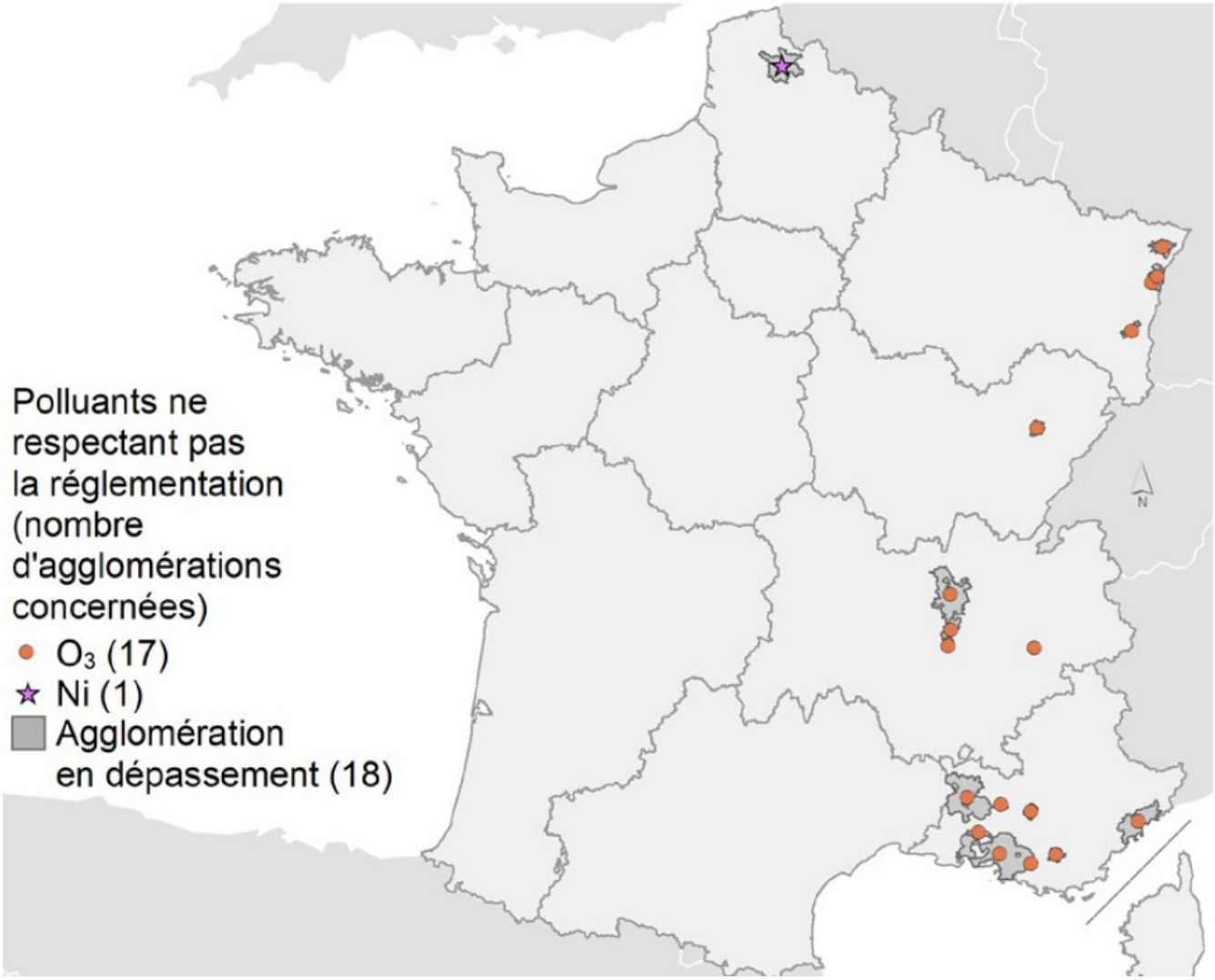
L’ozone quesaco ?

Pour rappel, l’ozone de basse altitude est un polluant secondaire qui n’est pas émis directement, mais se forme par réaction photochimique, sous l’effet des rayonnements UV, en présence de ‘précurseurs’ tels que les oxydes d’azote (NOx), les composés organiques volatils (COV) et le méthane. Il est notamment favorisé par les activités humaines (émissions industrielles, trafic routier, combustion de carburants, méthane issu du biogaz ou des exploitations agricoles, solvants contenus dans les peintures, colles, produits d’entretien…), qui en accélère la production, mais aussi par la végétation combinée à l’activité solaire. De fait, la production d’O_3 est d’intensité nettement plus importante en période estivale qu’en période hivernale, tout particulièrement dans les zones urbaines peu ventilées, aggravant les risques pour la santé humaine et la qualité de l’air.

L’O_3 peut pénétrer profondément dans l’appareil respiratoire, et son exposition provoque le plus fréquemment de la toux sèche et une gêne respiratoire. Des effets cardio-vasculaires sont également confirmés pour ce polluant. De études montrent des effets à long terme reliant l’exposition à l’O_3 à la mortalité respiratoire et au développement de l’asthme. L’O_3 a également des effets néfastes sur la végétation notamment la baisse de rendement pour certaines cultures.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Les agglomérations présentant des dépassements des normes réglementaires de qualité de l'air, pour le Ni en 2024 et en moyenne sur 2022-2024 pour l'O_3. Crédit SDES

La région Paca parmi les mauvais élèves

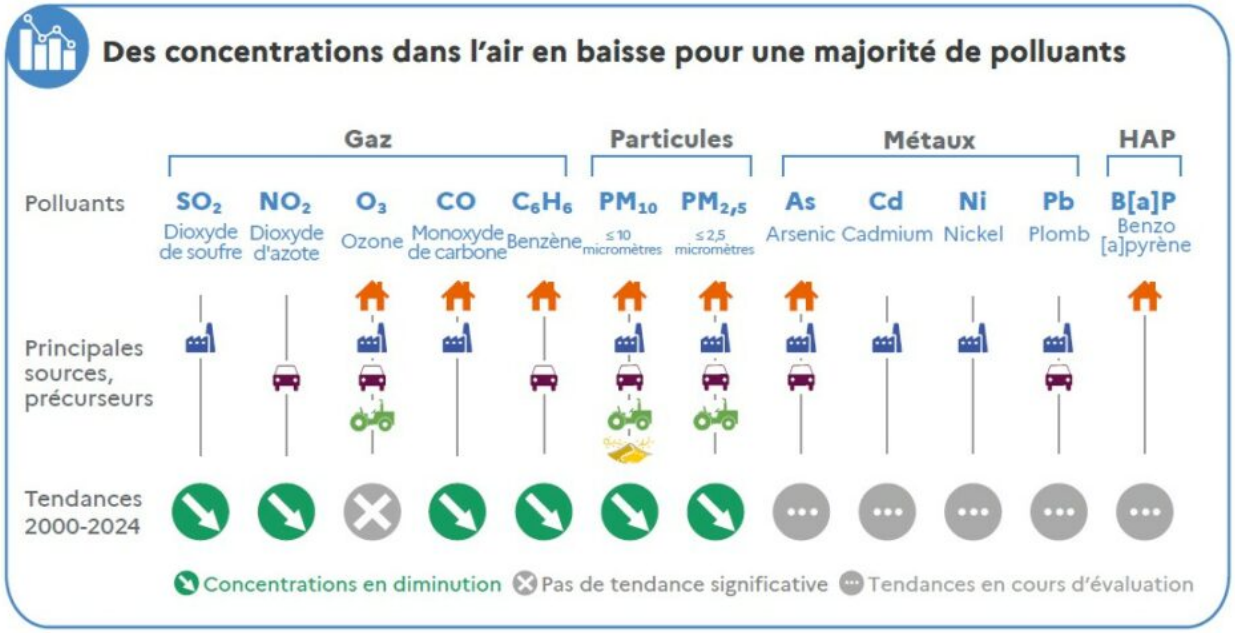
Avec les deux zones vauclusiennes, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur concentre près de 40% des agglomérations de métropole où les seuils réglementaires ont été franchis l'an dernier. Toutes l'ont été en raison de pollution à l'O_3 (Marseille-Aix-en-Provence, Nice, Toulon, Manosque, Salon-de-Provence et Brignoles).

A cela s'ajoutent, 9 autres agglomérations concernés par les émissions d'O_3 : 4 en Auvergne-Rhône-Alpes, 1 en Bourgogne-Franche Comté et 4 dans le Grand Est. Par ailleurs, Montpellier et Paris sont touchés par les émissions de NO2, la Martinique, la Guyane et Mayotte par celles de PM10 alors que l'agglomération de Béthune, dans les Hauts-de-France, est la seule affichant des seuils trop élevés pour les émissions de Ni.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Les émissions de la majorité des polluants atmosphériques ont baissé sur la période 2000-2024
« Sur la période 2000-2024, les émissions anthropiques primaires ont baissé pour la majorité de ces polluants, rappelle cependant le SDES. Ces améliorations font suite à la mise en œuvre de stratégies et plans d'action pour réduire les émissions dans différents secteurs d'activité. En 2020 et dans une moindre mesure en 2021, les mesures prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19, et notamment les fortes limitations des déplacements et de l'activité économique, ont amplifié cette baisse pour certains polluants. »



Crédit : SDES

« L'année 2024, dont ce rapport fournit un aperçu, confirme à nouveau que des progrès significatifs ont été accomplis dans la réduction des émissions de polluants atmosphériques à la suite des actions impulsées tant à l'échelle nationale qu'au niveau local, constate au niveau national Béatrice Sédillot, cheffe du SDES. Ces progrès se reflètent dans l'évolution des concentrations en polluants dans l'air. La France demeure toutefois confrontée à des dépassements de normes réglementaires de qualité de l'air pour la protection de la santé humaine dans certaines agglomérations, ainsi qu'à des épisodes de pollution à l'ozone ou aux particules en France métropolitaine, dans les Antilles et en Guyane. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Vaucluse : une dégradation de la qualité de l’air est attendue



La préfecture de Vaucluse vient d’annoncer que les conditions météorologiques (temps nuageux, vents faibles) seront propices à une détérioration de la qualité de l’air et que le niveau information-recommandations sera activé dans le département ce mercredi 7 février.

Une hausse des particules fines est attendue et va entraîner une dégradation de la qualité de l’air en Vaucluse, à cause des polluants émis par les industries et par le trafic routier, qui s’ajoutent à ceux issus du chauffage au bois qui se dispersent peu.

En application de l’arrêté interpréfectoral du 20 janvier 2022, la préfète de Vaucluse décide le renforcement :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

- des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
- de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ;
- des contrôles du respect des prescriptions ICPE ;
- des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION AUX PARTICULES
NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS

Les PERSONNES VULNÉRABLES* et SENSIBLES sont concernées par ces recommandations sanitaires.**



Evitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche).



Evitez les zones à fort trafic pendant les heures de pointe.
Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026